

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 4 juin 2024

Date de publication précédente: 16 mai 2018

No de fiche: 420A-11

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

630 SXCF (Aérosol)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Graisse lubrifiante à base d'huile synthétique. Graisse supérieure à usages multiples pour charges lourdes, chaleur élevée et environnements corrosifs.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeler Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Aérosol, Catégorie 1, H222, H229  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361f  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.	
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Aucun

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS
Naphta léger (pétrole), alkylation*	30-40	64741-66-8
Isobutane**	20-30	75-28-5
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	10-20	68037-01-4
Butane**	1-5	106-97-8
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	1-5	68584-23-6
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	0,1-0,9	68411-46-1
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	0,1-0,9	61789-86-4
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	0,1-0,9	70024-69-0

Autres Ingrédients:

Huile de base – non spécifié**	3-7	64742-70-7/ 64742-65-0
--------------------------------	-----	---------------------------

\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. \*\*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

\*\*\*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Ne pas respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Une inhalation excessive des vapeurs provoque une irritation des yeux et du système respiratoire et peut causer des malaises, des maux de tête, et autres troubles du système nerveux. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et de soufre et autres vapeurs toxiques

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et(ou) d'exploser si les vapeurs prennent feu.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Naphta léger (pétrole), alkylation*	SO	SO
Isobutane	SO	SO
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	SO	SO
Butane	SO	SO
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	SO	SO
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	SO	SO
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	SO	SO
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	SO	SO
Huile de base – non spécifié	SO	5

\*Limite recommandé par Chesterton (8 h ): 300 ppm, 1400 mg/m<sup>3</sup>.**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut fournir une aération convenable pouvant résister aux explosions.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle****Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser contre les brumes un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P2).**Gants de protection:** Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc, nitrile).**Protection des yeux et du visage:** Lunettes protectrices**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide visqueux	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	crème	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	≥ 425 cSt @ 40 °C, calculé
<b>Odeur</b>	légère	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,84 kg/l, produit seulement
<b>% volatil (par volume)</b>	60%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0
<b>Point éclair</b>	7 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos, produit seulement	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et de soufre et autres vapeurs toxiques (par la combustion).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Les personnes souffrant de maladies respiratoires ou de la dermatite sont en général affectées par l'exposition.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** ETA-mélange > 5000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), alkylation	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	DL50, rat, (OECD 423)	> 5000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat, (OECD 401)	> 2000 mg/kg
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	DL50, rat, (OECD 401)	> 2000 mg/kg
Huile de base	DL50, rat, (OECD 401)	> 5000 mg/kg (matériau similaire)

**Par voie cutanée:**

ETA-mélange &gt; 5000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), alkylation	DL50, rat	> 2000 mg/kg
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	DL50, rat (OECD 402)	> 2000 mg/kg (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, lapin	> 2000 mg/kg (matériau similaire)
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	DL50, rat	> 2000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, rat (OECD 402)	> 4000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	DL50, rat	> 2000 mg/kg
Huile de base	DL50, rat, (OECD 402)	> 2000 mg/kg (matériau similaire)

**Par inhalation:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), alkylation	DL50, rat	> 21 mg/l (vapeur)
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	CL50, rat, brouillard, 4 h (OCDE 403)	> 5,2 mg/l
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat, aérosol	> 1,9 mg/l (matériau similaire)
Huile de base	CL50, rat, brouillard, 4 h (OCDE 403)	> 5,53 mg/l (matériau similaire)
Isobutane	CL50, souris, 1 h	52 mg/l
Butane	CL50, rat, 4 h	658 mg/l

**Corrosion cutanée/  
irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée. Naphta léger (pétrole), alkylation: provoque une irritation modérée de la peau, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation de la peau, lapin	Non irritant (références croisées)
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant

**Lésions oculaires graves/  
irritation oculaire:**

Naphta léger (pétrole), alkylation: peut provoquer une irritation légère des yeux, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Non irritant
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Non irritant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Huile de base	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Non sensibilisant (matériau similaire)
Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Non sensibilisant
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Sensibilisation de la peau, cobaye	Faible sensibilisation
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Non sensibilisant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Sensibilisation de la peau, cobaye	Faible sensibilisation
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Sensibilisation de la peau, souris (OCDE 429)	Faible sensibilisation

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Non classé, d'après les informations disponibles sur les composants. Naphta léger (pétrole), alkylation: non susceptible d'être mutagène sur les cellules germinales, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Test du micronoyau, souris, orale	négatif
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Test d'Ames	négatif
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif (matériau similaire)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif
Huile de base	bactérie, OCDE 471	négatif

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:**

Une étude d'ingestion du Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène chez l'animal indique que ce composé affecte la fertilité. Carbonate de calcium: dans des études sur animaux de laboratoire, n'a pas perturbé la reproduction. Naphta léger (pétrole), alkylation: non susceptible d'être toxique pour la reproduction, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	415, rat, mâle/femelle, orale, 28 jours	DSENO >= 500 mg/kg (matériau similaire)
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	rat, mâle/femelle, orale, 1 génération, OCDE 443	Effets sur la fertilité

**STOT - exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:** Non classé, d'après les informations disponibles sur les composants. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Naphta léger (pétrole), alkylation: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Étude subchronique par voie orale de 28 jours (OCDE 407) rat, mâle/femelle	DSENO: 500 mg/kg (matériau similaire)

**Danger par aspiration:** Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration (viscosité cinématique à 40 °C ≥ 425 cSt, calculé).

**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Naphta léger (pétrole), alkylation: 48 h LE50 (daphnie) = 2,4 mg/l (références croisées); NOEC chronique 21 jours, Daphnia magna = 0,17 mg/l (références croisées). Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés: 96 h CL50 (poisson) > 1000 mg/l. Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: 96 h CL50 (poisson) > 71 mg/l (OECD 203). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: 48 h CE50 (daphnie) = > 100 mg/l (OCDE 203).

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dec-1-ène, oligomères, hydrogénés, Huile minérale: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (références croisées). Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: ce produit n'est pas facilement biodégradable (Test de dégagement de CO<sub>2</sub>). Naphta léger (pétrole), alkylation: devrait se dégrader rapidement dans l'air; devrait être biodégradable par nature; biodégradabilité, 28 jours: 22%; cette substance est supposée être extraite dans une usine de traitement des eaux usées.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Liquide visqueux. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les produits pétroliers incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Naphta léger (pétrole), alkylation: Ne devrait pas se séparer en sédiments et en résidus solides d'eaux usées..

### 12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les récipients pressurisés ou scellés dans une installation approuvée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

**RID/IMDG/OACI:** UN1950

**TMD:** UN1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**OACI:** AEROSOLS, FLAMMABLE

**IMDG:** AEROSOLS

**RID:** AEROSOLS, FLAMMABLE

**TMD:** AEROSOLS, FLAMMABLE



**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/IMDG/OACI: 2.1

TMD: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

IMDG: EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Aérosol 1, H222, H229	Sur la base des composants
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Repr. 2, H361f	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:**

- H220: Gaz extrêmement inflammable.
- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361F: Susceptible de nuire à la fertilité.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 4 juin 2024

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 5.2, 6.1, 6.3, 8.1, 9.1, 10.6, 11, 12.1, 12.2, 12.3, 12.5, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.